

INSCRIPTION à la journée du 12 Septembre 2021



Sortie Mer : **Nantes - Noirmoutier**
avec inscription et pré-paiement
DEPART 8 H 30 - parking Leclerc Océane

Nom et Prénom		
Adresse		
CP + Ville		
Téléphone		
Marque / Modèle		
Année		
Attelage caravane		
Club		

activités proposées :

- 1- 8h00 : **accueil café-brioche** au parking Leclerc Océane rocade Sud
- 2- 8h30 : **départ de la balade** avec : pause dégustation chez un ostréiculteur
visite des marais salants d'un paludier
- 3- 13h00 : **Repas** « crêperie » en bord de mer
- 4- Promenade sur l'île et retour en soirée

32 € par personne non Atelier du Temps ... x 32€
ou 28 € pour adhérent Atelier du Temps x 28€

tarif enfant de moins de 16 ans sur demande

total = _____ €

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement joint en annexe et je m'engage à le respecter

Je joins mon chèque d'un montant de euros, à l'ordre de : **Atelier du Temps**
Virement bancaire possible sur demande

*un forfait de 25 euros par participant sera perçu en cas d'annulation à la journée après le 31 Août
les chèques ne seront encaissés qu'après le 12 Septembre,*

Signature du conducteur,

précédée de la mention « lu et approuvé »

Informations sur le site du club : **www.atelier-du-temps.com**

Téléphone pour renseignements : André **06 81 14 80 33** ou Jean-Pierre **06 86 64 77 03**

Fiche d'inscription scannée à renvoyer par e-mail à : **izandre@orange.fr**

et pré-paiement et fiche par courrier AVANT le **31 Août 2021** :

Atelier du temps - 24 rue des Gobelets - 44200 NANTES

Vous recevrez un e-mail de confirmation dès réception de votre inscription, merci de vérifier votre messagerie !

Nous limiterons le nombre de véhicules à 60 pour la balade .

ne tardez à vous inscrire ...

REGLEMENT

1- L'organisateur de cette journée est le club nantais Atelier du Temps

www.atelier-du-temps.com

L'accueil des participants se fera sur le parking du Leclerc Océane à partir de 8H00 (validation des inscriptions, remise du parcours et de la plaque rallye)

Départ à 8H30

Le parcours empruntera, majoritairement, des routes à faible circulation, afin de profiter du paysage environnant !

2- Celle-ci se déroule en conformité avec les prescriptions et règlements du code de la route.

Chaque conducteur s'engage à respecter le code de la route et de ce fait ne pas faire usage intempestif du klaxon ou d'arrêts provoquant des gênes à la libre circulation des usagers de la route.

Chaque participant, par le seul fait de son inscription, s'engage à se soumettre aux règles de celui-ci et aux recommandations des organisateurs (parcours, arrêts et consignes transmis le jour de la balade)

Chaque participant est responsable des dégradations, des incidents et accidents qu'il pourrait commettre ou provoquer. Il ne peut en aucun cas tenir pour responsable les organisateurs.

Tout manquement à ces prescriptions entrainera l'exclusion immédiate du participant en cause de la manifestation, sans dédommagement.

3- Les participants de par leur signature en bas de ce règlement, s'engagent à avoir pris connaissance du présent règlement et à le respecter.

4- Je certifie que l'assurance de mon véhicule inscrit est à jour, ainsi que son contrôle technique.

5- Ce parcours a fait l'objet d'une déclaration dans les communes traversées et en Préfecture.

Amicalement

Pour le club Atelier du Temps

L'équipe organisatrice

Signature du conducteur,

précédée de la mention « lu et approuvé »

A large, empty rectangular box with a red border, intended for the driver's signature.